



VILLE DU SAINT-ESPRIT

Direction Générale des Services

Secrétariat Général *MF*

EXTRAIT N°45/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 09 avril 2026

Séance du 23 avril 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BRIAND-BOCLE - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) M. Antoine GOLD-DALG - M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - M. Jéo LOF - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Jordan AGNOLY - Mme Audrey CABRERA - M. Edouard OURMIAH (départ à 19h36) - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX (départ à 19h36) - M. Dominique HEJOAKA (départ à 19h36) (Conseillers Municipaux).

Etaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. VIRGAL Sullivan à Mme Marielle PIED
- M. Guybert FIRMIN à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- M. Raymond ROSEAU à M. Jocelyn ALCINDOR

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°45/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération du conseil municipal n° 07-2026 du 12 février 2026 actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2026,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission des finances du 9 avril 2026,

Considérant le projet de budget primitif 2026 présenté,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. APPROUVE le Budget Primitif 2026 d'un montant de 26 669 066,3 3€ tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 15 898 267,82 €

CHAP	LIBELLÉS	BP 2026
011	Charges à caractère général	3 030 144,45 €
012	Charges de personnel	7 934 686,70 €
014	Atténuations de produits	275 893,41 €
65	Autres charges de gestion courante	2 712 434,84 €
66	Charges financières	44 653,01 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES		13 997 812,41 €
023	Virement à la section d'investissement	1 510 455,41 €
042	Opérations d'ordre	390 000,00 €
TOTAL		15 898 267,82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 15 898 267,82 €

CHAP	LIBELLÉS	BP 2026
70	Produits des services	111 023,00 €
73	Impôts et taxes	8 126 045,00 €
731	Fiscalité locale	3 301 272,00 €
74	Dotations et participations	2 866 497,00 €
75	Autres produits de gestion	22 179,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
013	Atténuation de charges	40 000,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES		14 467 016,00 €
042	Opération d'ordre entre section	698 970,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	732 281,82 €
TOTAL		15 898 267,82 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 770 798,51 €

CHAP	LIBELLÉS	BP 2026
10	Dotations, réserves et fonds divers	0,00 €
16	Emprunts (<i>remboursement capital</i>)	343 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (<i>études</i>)	770 095,12 €
204	Subventions d'équipement versées	65 601,20 €
21	Immobilisations corporelles (<i>matériels</i>)	1 545 984,17 €
23	Immobilisations en cours (<i>travaux</i>)	6 690 315,99 €
26	Participations et créances rattachées	10 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	93 040,00 €
TOTAL DÉPENSES REELLES		9 518 036,48 €
040	Opérations d'ordre entre section	698 970,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	553 792,03 €
TOTAL		10 770 798,51 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 770 798,51 €

CHAP	LIBELLÉS	BP 2026
10	Dotations, réserves et fonds divers	238 626,21 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00 €
13	Subventions d'équipement	4 131 716,89 €
16	Emprunt (<i>nouveau</i>)	2 500 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		8 870 343,10 €
021	Virement de la section fonctionnement	1 510 455,41 €
040	Opérations d'ordre entre section	390 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
TOTAL		10 770 798,51 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
OPÉRATIONS RÉELLES	13 997 812,41 €	14 467 016,00 €	8 393 358,97 €	5 746 445,86 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	1 900 455,41 €	698 970,00 €	698 970,00 €	1 900 455,41 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2025	0,00 €	732 281,82 €	553 792,03 €	2 000 000,00 €
RESTES A RÉALISER 2025	0,00 €	0,00 €	1 124 677,51 €	1 123 897,24 €
TOTAL	15 898 267,82 €	15 898 267,82 €	10 770 798,51 €	10 770 798,51 €

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2026 = 26 669 066,33 €

2. **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du présent projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h11. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **23 avril 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sylvia **ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

11 MAI 2026

Fred Michel **TIRAULT**